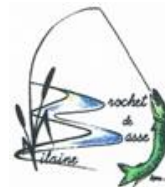


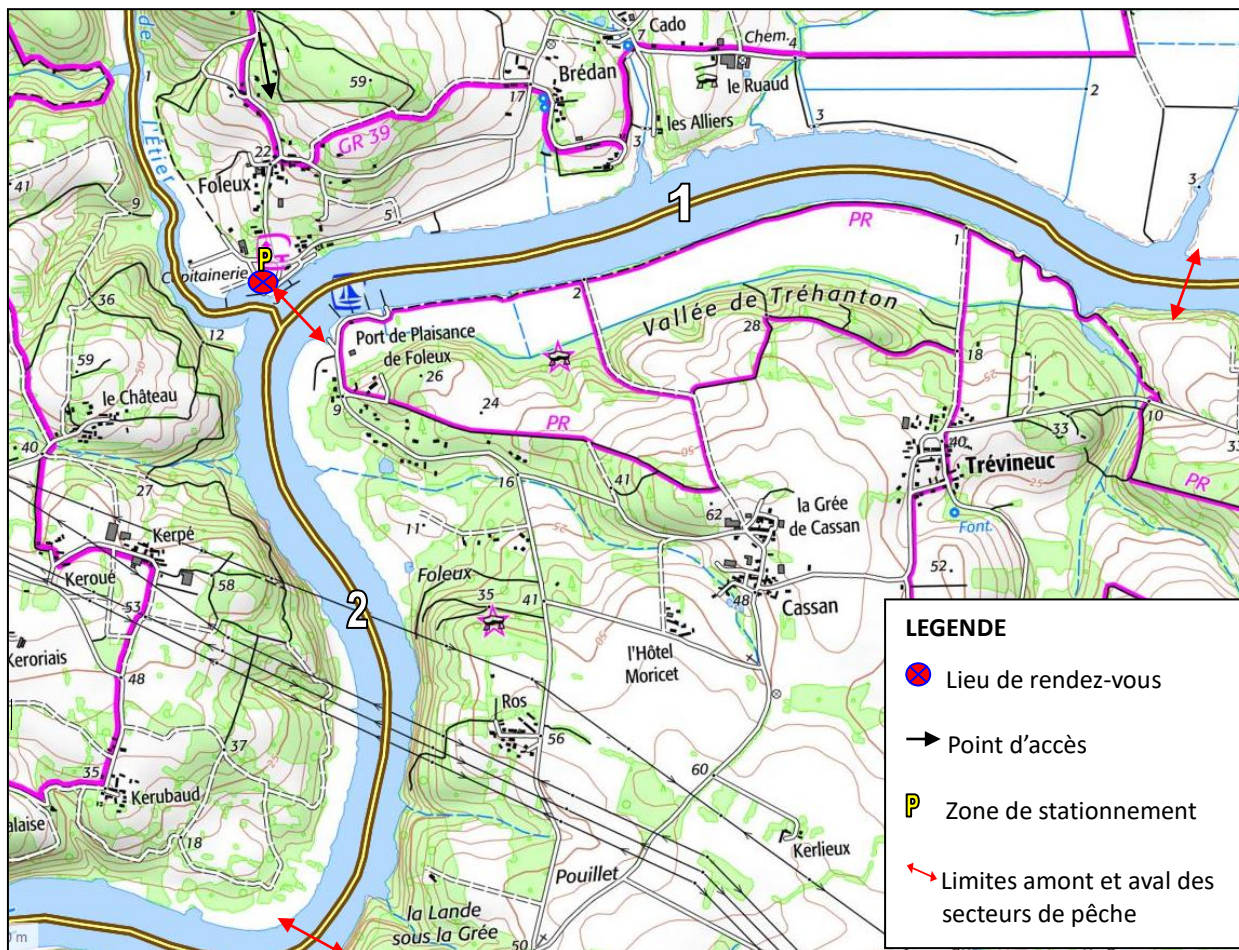
# REGLEMENT



## Rencontres Halieutiques Bretonnes : Folleux Samedi 5 Octobre 2019



### LOCALISATION (autour du port de Folleux) :



### ARTICLE 1. - MODALITÉS DE LA RENCONTRE

1° Cette rencontre souhaite rassembler les pêcheurs de carnassiers à toutes techniques de pêche dynamiques (pêche au flotteur au posé ou en dérive interdite) dans un esprit convivial et de partage. Elle se déroule soit en bateau, soit en float-tube, soit en kayak par équipe de deux pêcheurs ou individuel.

2° L'organisation disposera des bateaux nécessaires pour veiller à la sécurité des participants.

3° **Le coût de l'inscription est de 25€ par pêcheur (avec repas du midi compris).**

4° Le port des gilets de sauvetage (homologués) est obligatoire en permanence pour les float-tubes et kayak. Pour les bateaux ils sont obligatoires uniquement pendant la navigation. Les pêcheurs pourront défaire leur gilet pendant l'action de pêche sous réserve que la législation en vigueur l'autorise (bateau). Tous les bateaux de plus de 6 CV devront disposer du matériel obligatoire de sécurité.

5° Les participants devront être en règle avec leur propre assurance et avoir en leur possession l'ensemble des documents réglementaires de navigation. La Fédération de pêche du Morbihan décline toute responsabilité en cas d'accident corporel ou matériel.

6° La rencontre sous tous ses aspects sera réglementée par le présent règlement. Il devra être suivi par tous les concurrents.

7° La détention ou la consommation de boissons alcoolisées (ou de drogue) pendant les manches est strictement interdite. Plus généralement sur ce sujet les participants doivent respecter la législation en vigueur en matière de navigation dans les eaux intérieures.

## **ARTICLE 2. - DÉROULEMENT**

La rencontre se déroulera en deux manches et sur deux secteurs (*Les limites amont et aval seront matérialisés par l'organisation*).

**Accueil** : à partir de 7h00 (à la capitainerie du port).

**Briefing** : à 8h15.

**Manche 1** : Matin partie amont du port de Folleux de 8h30 à 11h45.

**Pause du midi** : Repas pris en commun entre 12h00 et 13h15. Le repas du midi est pris en charge par l'organisation et compris dans l'inscription.

**Manche 2** : Après midi partie aval du port de Folleux 13h30 à 16h30.

**Résultats et remise des prix** : vers 17h au point d'accueil à l'issue des deux manches

## **ARTICLE 3. - CONCURRENTS**

1° L'organisation limite les inscriptions à 35 équipes.

2° La rencontre se déroulera en équipe par deux (bateau/ float-tube/ Kayak). L'inscription d'un bateau avec un seul pêcheur est possible mais les équipes de deux pêcheurs seront prioritaires. Un pêcheur seul pourra s'inscrire sur une liste d'attente pour former un binôme.

3° Toute personne mineur devra fournir lors de l'inscription ou le jour de la compétition (le matin au briefing) une autorisation parentale de participation au concours (modèle joint à l'inscription).

4° Les participants devront déclarer sur l'honneur savoir nager et dégage toute responsabilités des organisateurs en cas de problème (cf. fiche d'inscription).

5° Les participants devront avoir en leurs possession leurs cartes de pêche 2019.

## **ARTICLE 4. - EMBARCATIONS**

1° L'inscription est permise aux embarcations ayant une propulsion palme, rame, moteur électrique, ou moteur thermique.

2° Il n'y aura aucune restriction quant à la dimension de la coque ou à la puissance du moteur dans la limite de la législation en vigueur.

3° A l'intérieur des limites de pêche signalisées, les embarcations pourront aller et venir librement, en respectant les normes suivantes :

- La pêche devra se faire depuis l'embarcation uniquement. Cette dernière pourra être amarrée, à la dérive, arrêtée ou en mouvement avec l'aide de rames ou d'un moteur électrique.
- La pratique de la traîne comme stipulée dans la loi pêche, est strictement interdite.
- Toute embarcation en navigation, devra maintenir une distance respectable avec les autres bateaux concurrents arrimés, ou en action de pêche, d'au moins 10 mètres.
- Toute embarcation devra se maintenir à distance légale des berges et ouvrages qui sont utilisés et/ou réservés pour d'autres usages.

## **ARTICLE 5. - ÉQUIPEMENTS ET LEURRES**

1° La compétition se déroulera exclusivement au lancer, dans toutes ses variantes. Les pêcheurs auront l'entière liberté de choisir les styles qu'ils désirent, pourvu que ceux-ci conservent un caractère dynamiques.

2° Les formes, matériaux, dimensions, etc. des cannes, moulinets, lignes, hameçons et ustensiles employés pour la compétition, seront libres, mais ils devront s'ajuster à l'éthique sportive, aux bonnes coutumes et à la législation française en matière de pêche. Les pêcheurs veilleront en toute circonstance à adopter un comportement respectueux envers le poisson, afin notamment de préserver intacte l'intégrité physique de leurs prises. Les concurrents sont vivement incités à recourir à l'emploi d'hameçons simples sur leurs leurres en remplacement des triples et à écraser les arpillons ou bien utiliser des hameçons sans arpillons !

3° En action de pêche, chaque pêcheur ne pourra utiliser qu'une canne et un moulinet. Cependant, les concurrents peuvent avoir d'autres cannes de réserve montées, maintenues hors de l'eau (leurres y compris).

4° Il est permis d'utiliser une épuisette pour hisser les poissons à bord (éviter de préférence les pinces à poisson).

5° Les poissons pêchés peuvent être conservés dans une épuisette, un vivier, une bourriche flottante, un bac oxygéné ou un sac de conservation.

## **ARTICLE 6.- CONTRÔLES HORAIRES**

La durée des manches est de 3h15 (le matin) et 3h (l'après-midi). Les heures de départ et d'arrivée seront fixées par l'organisation pour garantir le meilleur déroulement.

## **ARTICLE 7. - POISSONS ACCEPTÉS**

1° Sont considérés valides les poissons carnassiers appartenant aux espèces suivantes :

→ **Le Brochet / La Perche / Le Sandre / Le Silure / Le Black-bass**

2° Les captures devront être présentées au contrôle vivantes et en état d'être remises à l'eau avec des chances de survie maximales. Elles pourront être conservées dans les embarcations vivantes jusqu'à l'homologation.

3° Pour chaque manche, chaque équipe doit respecter un nombre maximum (quota) par espèce de poissons à ramener à la pesée, défini par le présent règlement. Les poissons comptabilisés dans la limite du quota sont les plus gros poissons pêchés au cours de la manche. Par exemple sur 10 poissons pêchés avec un quota de trois, ce sont les trois plus gros et non les trois premiers qui sont comptés.

## **ARTICLE 8. - AIDES ET SAUVETAGES**

Toute embarcation est tenue de répondre aux demandes d'aide d'un autre bateau.

## **ARTICLE 9. - CLASSEMENTS VALIDATION DES POINTS**

1° Longueur des captures. C'est la longueur en millimètres de toutes les captures valides présentées au contrôle par un bateau ou un compétiteur pendant la manche.

2° La longueur des poissons est la mesure maximale entre l'extrémité de la bouche fermée à celle de la caudale avec la nageoire allongée dans l'axe du corps. Des mesures seront mises à la disposition des participants.

3° Le classement définitif prend en compte l'addition des longueurs maximales cumulées.

## **ARTICLE 10. TAILLE ET VALIDATION DES POISSONS**

### ***Du changement pour 2019 :***

Sont considérés valides les espèces suivantes :

***Le Brochet / La Perche / Le Sandre / Le Silure / Le Black-bass***

Aucune taille minimum n'est imposée aux participants pour valider une prise (tous les carnassiers comptent peu importe la taille). Mais des coefficients ont été mis en place, voir le tableau en page suivante :

Espèce	Tailles	quotas
Brochet	< 60 cm* / > 60 cm**	3
Perche	< 200 cm* / > 200 cm**	5
Sandre	< 50 cm* / > 50 cm**	3
Black bass	< 30 cm* / > 30 cm**	3
Silure	< 100 cm*** / > 100 cm*	2

\* coefficient 0.5 pour l'attribution des points.

\*\*\* coefficient 0.25 pour l'attribution des points.

\*\* coefficient 1 pour l'attribution des points.

Les participants devront prévoir des gilets réfléchissants pour faciliter la validation des prises.

Pour valider un poisson, les participants ont deux choix possibles :

- Soit ils vont à la rencontre d'un bateau commissaire
- Soit ils préviennent les commissaires à l'aide d'un gilet réfléchissant (le porter sur soi ou l'agiter).

Les commissaires viendront ensuite à leurs rencontres.

## ARTICLE 11. - RECOMPENSES

Seront récompensées les 3 premières équipes au total des deux manches.

L'ensemble des participants se verront remettre des lots de participation à l'évènement.

## ARTICLE 12. - COMPORTEMENT

1° Toujours et à tous moments, avant, pendant et après la rencontre, les participants devront suivre les normes élémentaires de sportivité et de courtoisie.

2° Ainsi, une attention spéciale sera demandée à tous pour ne pas nuire à l'ambiance générale. Il est recommandé de veiller à la propreté des moteurs pour ne pas occasionner de perte d'huile ou d'essence.

3° Les participants sont tenus de respecter les règles de navigation en vigueur.

4° Les participants s'engagent à respecter les autres utilisateurs et à faire preuve de courtoisie à leur rencontre.

5° Il est obligatoire d'utiliser des sacs poubelles dans les bateaux, pour ne pas jeter des restes alimentaires, des boissons, des leurres, etc., dans l'eau ou sur les berges.

## ARTICLE 13. – INTEMPERIES ET MODIFICATIONS

1° En cas de forte intempérie les organisateurs se réservent le droit de reporter ou d'annuler la rencontre. Si elle est interrompue après la moitié de sa durée totale, les résultats acquis au moment de l'arrêt feront office de résultats finaux.

2° Les organisateurs se réservent le droit à des modifications de règlement et restent souverains concernant la modification du présent règlement.

